



SOCIETE LAND'OR  
S.A AU CAPITAL 11.226.376 DINARS  
SIEGE SOCIAL : BIR JEDID 2054 KHELIDIA  
IDENTIFIANT UNIQUE : 0496254Y

## CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société Land'Or SA à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui sera tenue le vendredi 19 novembre 2021 à 11 Heures au Siège Social de la société à Bir Jedid 2054 Khélidia, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur le projet d'augmentation de capital,
- Autorisation d'augmentation du capital par création et émission de nouvelles actions ordinaires à souscrire en numéraire,
- Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration afin de fixer les modalités de l'augmentation de capital, la réaliser et modifier les statuts,
- Délégation de pouvoir pour accomplir les formalités.

Tout actionnaire peut voter par correspondance. Dans ce cas, la Société met à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée et que ce dernier soit parvenu à la Société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'Assemblée Générale.

Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial. Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les représentants légaux des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

*Cet avis annule et remplace l'avis paru au JORT N°96 du 22/10/2021 sous le numéro 0221 R 2540 SAN B3 et paru au bulletin officiel du RNE N°208 du 14/10/2021 sous le numéro 2021100905.*



SOCIETE LAND'OR  
S.A AU CAPITAL 11.226.376DINARS  
SIEGE SOCIAL : BIR JEDID 2054 KHELIDIA  
IDENTIFIANT UNIQUE : 0496254Y

## PROJET DES RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2021

### **Première résolution : AUGMENTATION DE CAPITAL**

Dans le cadre du financement du programme de développement de la société Land'Or SA et de consolidation de sa situation financière, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 3 408 007 dinars pour le porter de 11 226 376 dinars à 14 634 383 dinars, et ce par la création et l'émission de 3 408 007 nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale d'un (1) dinar chacune.

Les actions nouvelles sont émises au prix unitaire de neuf (9) dinars, soit avec une prime d'émission de huit (8) dinars par action, à libérer intégralement de leur montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

### **Deuxième résolution : AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire constatant que le capital social est entièrement libéré, et après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et pris connaissance de l'article 294 du code des sociétés commerciales, autorise d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 3 408 007 dinars pour le porter de 11 226 376 dinars à 14 634 383 dinars, et ce par la création et l'émission de 3 408 007 nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale d'un (1) dinar chacune par action augmenté d'une prime d'émission de huit (8) dinars chacune soit un montant global de la prime d'émission de 27 264 056 dinars.

Le prix d'émission a été déterminé sur la base d'un cours moyen pondéré de l'action LAND'OR (dividende détaché) constaté sur une période de trois (3) mois ayant précédé le jour de la réunion du conseil d'administration ayant fixé de manière définitive la forme et les caractéristiques de l'opération, avec une décote de 5%.

Les actionnaires d'actions anciennes pourront souscrire à titre irréductible 17 nouvelles pour 56 anciennes.

Les actionnaires pourront, en outre, souscrire à titre réductibles aux actions qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible, et ce proportionnellement au nombre de leurs droits de souscription et dans la limite de leurs demandes. Les versements opérés à raison des souscriptions à titre réductible qui ne pourraient être servis seront restitués aux ayants droit, sans intérêt, aussitôt après l'établissement du barème de répartition.

Le droit préférentiel de souscription est négociable. Les actionnaires peuvent renoncer à titre individuel à l'exercice du droit préférentiel de souscription.

Si les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne  $\frac{3}{4}$  du montant de l'augmentation envisagée
- Redistribuer entre les actionnaires les actions non souscrites
- Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.





SOCIETE LAND'OR  
S.A AU CAPITAL 11.226.376DINARS  
SIEGE SOCIAL : BIR JEDID 2054 KHELIDIA  
IDENTIFIANT UNIQUE : 0496254Y

**Troisième résolution : DELEGATION DE POUVOIR**

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'augmentation de capital, en fixer les modalités, telles que ouverture et clôture des souscriptions, modes de libération des titres, dates de jouissance, etc., en constater la réalisation et modifier les statuts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

**Quatrième résolution : POUVOIRS POUR FORMALITES**

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs, au représentant légal de la Société et/ou à toute personne qui pourra être mandatée par lui, pour accomplir toutes formalités légales requises notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

A blue ink signature is written over a red stamp. The stamp consists of the "LAND'OR" logo (the word in a red frame with a registered trademark symbol) and the date "1 8 NOV. 2021" printed in blue ink below it.

1 8 NOV. 2021